



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2026-2029



www.ville-amberieuenbugey.fr



ville-amberieuenbugey



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_17-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception-préfecture : 25/11/2025

INTRODUCTION	4
CONTEXTE	4
DEMARCHE ET GOUVERNANCE DU PEDT	6
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
PETITE ENFANCE (0-3 ANS)	
• L'accompagnement à la parentalité, une priorité au pôle	8
• Relais Petite Enfance	8
ENFANCE (3-11 ANS)	
• Les écoles du 1 ^{er} degré	11
• Organisation de la journée	12
• Les interventions sur le temps scolaire	12
• Le soutien de la commune aux activités scolaires	13
• Accueils périscolaires	13
• Accueil PLAN MERCREDI	14
• Accueil extrascolaire	15
JEUNESSE (SECOND DEGRE)	
• Collèges et lycées	16
• Club Ados : l'offre de loisirs municipale	16
• Les projets jeunesse	16
ACTEURS ET ACTIONS EDUCATIVES	
• Les atouts du territoire	17
• La relation avec l'école	17
• La relation avec les associations locales	18
LES ACQUIS ET ACTIONS RÉALISÉES DURANT LE PEdT 2022-2025	20
LE PEdT 2026-2029 : RENFORCER LA DYNAMIQUE EDUCATIVE	22
<u>1- Promouvoir un parcours de réussite éducative cohérent pour chaque enfant</u>	
- Objectifs spécifiques	23
- Enjeux identifiés	23
- Actions proposées	23
- Partenaires	24

2- Soutenir la parentalité

- Objectifs spécifiques 24
- Enjeux identifiés 24
- Actions proposées 25
- Partenaires 25

3- Développer l'inclusion et la réduction des inégalités

- Objectifs spécifiques 25
- Enjeux identifiés 26
- Actions proposées 26
- Partenaires 26

4- Favoriser le bien-être, la santé et l'épanouissement personnel de chacun

- Objectifs spécifiques 26
- Enjeux identifiés 27
- Actions proposées 27
- Partenaires 27

GOVERNANCE ET PARTENARIATS 28

Le Comité de Pilotage, Instance stratégique et décisionnelle

- Rôle 28
- Composition 28
- Fréquence des réunions 28

Le Comité technique, Instance opérationnelle et de coordination

- Rôle 28
- Composition 28
- Fréquence des réunions 28

Les groupes de travail, mise en œuvre et remontée d'informations

- Rôle 29
- Composition 29

ÉVALUATION ET INDICATEURS

- Indicateurs 29
- Outils 29
- Les objectifs sont les suivants 29

CALENDRIER GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE 30

INTRODUCTION

Riche de sa jeunesse et de sa diversité sociale, consciente des défis liés à la réussite éducative, à l'inclusion et à l'épanouissement des jeunes, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey souhaite renouveler un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) ambitieux pour la période 2026-2029.

Ce **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** d'Ambérieu-en-Bugey s'inscrit dans une volonté forte de la commune de **garantir la cohérence, la continuité et la qualité du parcours éducatif de tous les enfants et jeunes du territoire, de 0 à 25 ans.**

Conçu comme un cadre de coordination entre l'ensemble des acteurs éducatifs – services municipaux, Éducation nationale, CAF, SDJES, associations, structures de santé, familles et institutions partenaires – le PEDT 2026-2029 vise à **favoriser la réussite, l'épanouissement et l'inclusion de chaque enfant et jeune**, tout en soutenant les familles dans leurs missions éducatives.

Ce document s'inscrit dans une logique de **coéducation et de continuité éducative** entre les temps de vie : scolaire, périscolaire, extrascolaire, familial et social. Il traduit l'ambition d'Ambérieu-en-Bugey de se positionner comme **un territoire éducatif à part entière**, où chaque acteur contribue au développement harmonieux des jeunes générations.

La période couverte par ce PEDT (2026-2029) correspond également à une phase de consolidation des politiques locales en faveur de la jeunesse, en articulation étroite avec la **Convention Territoriale Globale (CTG) 0-25 ans**, le **Contrat de Ville**, et les orientations nationales de la **Caisse d'Allocations Familiales** et du **Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**.

CONTEXTE

Un territoire attractif et en mutation

Au cœur du département de l'Ain, Ambérieu-en-Bugey incarne une dynamique de transformation et de progrès. Avec plus de 15 900 habitants, la commune connaît une croissance régulière, portée par sa proximité avec Bourg-en-Bresse et la métropole lyonnaise, et par la qualité de ses équipements éducatifs, sportifs et culturels.

La ville est passée de 9 000 à 15 000 habitants en deux décennies, avec un rythme moyen de naissances d'environ 200 par an, alimentant écoles maternelles et élémentaires.

La ville est centrale dans la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, qui compte 53 communes et plus de 80 000 habitants, et bénéficie d'un tissu économique et industriel dense, d'infrastructures de transport, et d'un cadre de vie avec 60 000 m² d'espaces verts et à proximité des espaces naturels.

Le territoire présente cependant **une dualité marquée** entre la partie «basse» et la partie «haute» de la ville.

La partie « basse » est composée du quartier **Gare**, du triangle d'activité et du secteur Jean de Paris. Elle a un fort héritage cheminot, ouvrier et populaire, et a été pendant de nombreuses années le poumon économique de la commune. Elle abrite en son sein le Quartier Prioritaire de la Ville. Le secteur Gare est aujourd'hui porteur d'un ambitieux projet de renouvellement urbain, basé sur le programme de rénovation urbaine (ANRU) comprenant :

- la transformation de la gare en pôle multimodal (achevé en 2024)
- le futur Quartier des Affaires et des Savoirs, porté par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.
- L'implantation d'un pôle de services à la population comprenant une annexe de l'Hôtel de Ville, une micro-crèche et le nouveau bâtiment du Centre social.

La partie « haute » comprend le centre-ville et des quartiers : Vareilles, Tiret et les Allymes. Il s'agit du centre historique qui rassemble la plupart des structures de services. Un programme Action Cœur de Ville a pour ambition de redynamiser ce secteur. Il se compose

- des quartiers à dominante pavillonnaire et des zones d'habitat social plus denses
- des niveaux de revenus contrastés et des réalités sociales hétérogènes.

La Ville entend transcender ces réalités géographiques pour favoriser le vivre ensemble, notamment par des animations festives et des équipements et projets fédérateurs.

Un cadre partenarial structurant

Le PEDT 2026-2030 s'inscrit pleinement dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale (CTG)** signée avec la CAF de l'Ain, qui regroupe l'ensemble des politiques éducatives, sociales et familiales menées sur le territoire, de la petite enfance jusqu'à la jeunesse et l'insertion des jeunes adultes.

La coordinatrice Jeunesse de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey anime la démarche CTG pour la CCPA. Cela permet d'accroître l'articulation avec le PEdT. Le fait que les périodes de renouvellement des deux dispositifs coïncident a permis de faire converger les objectifs et donner une cohérence globale.

Cette cohérence est renforcée par :

- le **Contrat de Ville** et les projets de renouvellement urbain,
- les dispositifs d'accompagnement éducatif,
- le **Plan Mercredi**,
- les politiques de santé et d'inclusion portées par la commune et ses partenaires institutionnels.

Le partenariat fait partie intégrante de l'ADN du territoire. Des rencontres régulières avec les partenaires associatifs et institutionnels permettent de faire rayonner une ambition éducative partagée.

DÉMARCHE ET GOUVERNANCE DU PEDT

Le PEDT est le fruit d'une **concertation locale approfondie** conduite avec :

- les directions d'écoles et les enseignants,
- les services municipaux (Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Éducation, Sport, Culture),
- la CAF de l'Ain,
- le SDJES,
- les associations partenaires,
- les structures de santé et de prévention,
- les représentants de parents d'élèves.

Cette démarche partagée permet d'assurer la **cohérence des actions éducatives** tout au long du parcours de l'enfant et du jeune, de la naissance jusqu'à l'entrée dans la vie adulte.

La gouvernance repose sur un **comité de pilotage** associant l'ensemble des partenaires, ainsi que sur des **groupes de travail thématiques** (petite enfance, réussite éducative, santé, inclusion, citoyenneté).

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La ville d'Ambérieu-en-Bugey déploie une politique éducative diversifiée dans plusieurs domaines d'intervention. Elle s'engage à travers des actions concrètes durant les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en collaboration avec ses partenaires. Ainsi, la ville propose une variété d'activités adaptées aux différents âges.

PETITE ENFANCE (0-3 ANS)

Structure et modalités d'accueil

Structure	Nb d'enfants fréquentant le pôle	Personnel
Pôle Petite Enfance 68 places	84 enfants	1 directrice, 1 directrice adjointe infirmière, 4 agents entretien/restauration 7 CAP Petite Enfance, 9 Auxiliaires de puériculture, 1 EJE, 2 agents non diplômés

L'équipe a pour objectifs de permettre aux enfants accueillis de s'épanouir et de s'éveiller au sein du collectif. Mais aussi de respecter leur rythme, leur personnalité et leur histoire familiale. Les missions de la structure sont les suivantes :

- Offrir à l'enfant un espace de vie tenant compte de ses besoins.
- Contribuer au développement, à l'éveil, à la sociabilisation, et à la santé de l'enfant en lui garantissant sa sécurité affective et physique.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_17-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- Accompagner les parents dans leur mission d'éducation et les aider à concilier vie familiale, professionnelle et sociale en accueillant leur enfant.
- Respecter, accepter et intégrer les différences, y compris culturelles et sociales.
- Accueillir les enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique.

L'établissement est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 7 h 00 à 18 h 30.

La structure peut être fermée :

- Environ cinq jours pendant les vacances de fin d'année (entre Noël et le Jour de l'An).
- Trois à quatre semaines de fermetures consécutives en été.
- Lors du pont de l'ascension.
- Eventuellement lors d'autres ponts liés à des jours fériés.
- Eventuellement pour des journées pédagogiques.

L'admission d'un enfant est soumise à l'étude du dossier d'inscription par la commission d'admission (sauf en cas d'accueil d'urgence ou de rupture de contrat en dehors des périodes de commissions d'admissions). Elle s'effectue sans condition d'activité professionnelle des parents ou de minimum horaire d'accueil. Les familles accueillies résident dans l'une des 53 communes de la CCPA.

Dans le cadre de la Convention d'objectif et de gestion de la CNAF, une attention particulière est portée aux familles en situation de retour à l'emploi.

Les indicateurs :

Le Pôle petite enfance accueille 110 enfants par année scolaire, dont 86 enfants d'Ambérieu-en-Bugey et 24 extérieurs (22 %).

Plusieurs problématiques se donnent à voir :

- Parentalité : difficultés éducatives : développement du jeune enfant, période d'opposition, acquisition de la propreté...
- Rythme et alimentation : couchers irréguliers, siestes absentes ou trop longues, alimentation déséquilibrée, troubles de l'oralité...
- Ecrans : présence des écrans dès le plus jeune âge avec retard de développement et troubles de la relation.

L'accompagnement à la parentalité, une priorité au pôle :

Toute l'équipe est disponible pour accompagner, conseiller, aider et encourager les parents dans leur rôle. L'objectif est de s'appuyer sur les compétences parentales afin de les valoriser lorsque, ponctuellement, la situation socio-économique, l'état de santé ou toute autre situation fait que celles-ci sont fragilisées. Ce soutien permet d'améliorer le bien-être de l'enfant et de ses parents en contribuant à poser un cadre éducatif structuré.

Accompagner la parentalité c'est être à l'écoute des questionnements, ouvert à la diversité des formes de parentalités et dans une posture qui permet au parent de se sentir entendu et respecté. Les professionnelles répondent aux questions des parents selon leurs compétences et les orientent, si nécessaire, vers les partenaires appropriés. Lorsque les pratiques parentales semblent contraires à l'intérêt de l'enfant, les professionnelles échangent avec les parents et alertent, si nécessaire, les services adaptés.

Relais Petite Enfance

CHIFFRES et CONSTATS :

- 137 assistantes maternelles agréées en 2022
- 106 en milieu d'année 2025.
Cette baisse significative est due à plusieurs facteurs notamment celui de la crise sanitaire qui a eu un fort impact sur le travail au domicile de ces professionnelles et l'âge des assistantes maternelles.
- 29% des assistantes maternelles ont plus de 55 ans et vont cesser leur activité dans les années à venir.
- Le renouvellement de ces professionnelles est un enjeu sur notre territoire.
- Les familles ont besoin d'être orientées vers un seul service qui peut répondre à leurs questionnements concernant l'accueil de leur enfant.

Evolution de l'offre d'accueil des jeunes enfants

AMBERIEU EN BUGEY

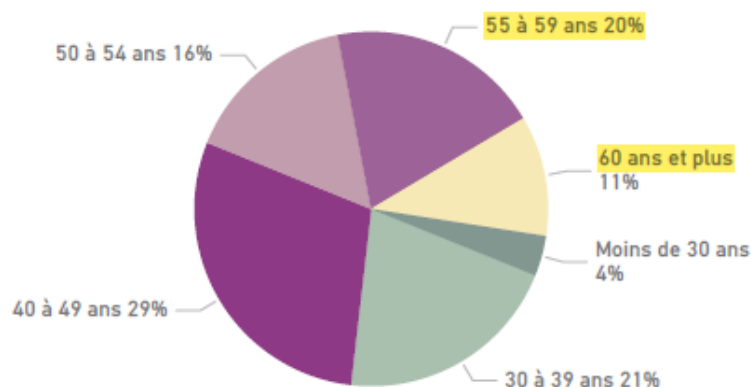
Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution*
Assistants maternelles agréées en activité au 31/12	107	100	91	91	82	-6,4% ▼
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	16,7	16,1	14,5	15,3	15,5	-1,8% ▬
Assistants maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	127	118	110	101	100	-5,8% ▼
Assistants maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RPE	107,0	100,0	91,0	91,0	ND	ND ▬
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	15,3	15,7	15,6	16,5	ND	ND ▬
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE	313	312	226	237	ND	ND ▬
Enfants de 2 ans scolarisés	NS	NS	NS	NS	ND	ND ▬
Assistants maternelles de 55 ans et plus en activité au 31/12	20	25	24	25	25	5,7% ▲
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	18,7%	25,0%	26,4%	27,5%	30,5%	2,9% ▲
Enfants Caf & MSA < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	9	NS	10	11	14	11,7% ▲
Enfants Caf & MSA < 3 ans CMG garde à domicile et structure PAJE	8	7	7	6	NS	NS ▼

*Evolution annuelle moyenne

CC DE LA PLAINE DE L'AIN

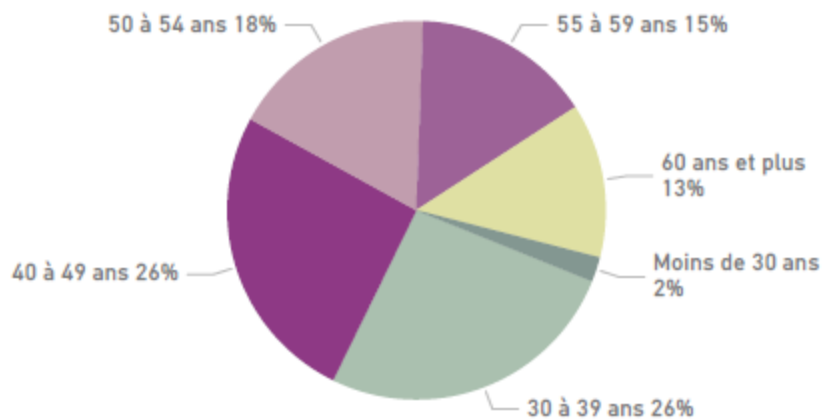
Indicateurs	2024	Evolution annuelle moyenne
Assistants maternelles agréées en activité au 31/12	478	-4,1% ▼
Assistants maternelles en activité pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	18,3	-2,6% ▼
Assistants maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année	540	-4,6% ▼
Assistants maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RPE	ND	ND ▬
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & MSA <3 ans	ND	ND ▬
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE	ND	ND ▬
Enfants de 2 ans scolarisés	ND	ND ▬
Assistants maternelles de 55 ans et plus en activité au 31/12	136	-2,9% ▼
Part des assistantes maternelles en activité de 55 ans et plus au 31/12	28,5%	0,4% ▲
Enfants Caf & MSA < 3 ans CMG structure micro crèches PAJE	180	6,7% ▲
Enfants Caf & MSA < 3 ans CMG garde à domicile et structure PAJE	19	-12,2% ▼

Répartition des assistantes maternelles par classe d'âge au 31 décembre 2024



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_17-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Répartition des assistantes maternelles par classe d'âge au 31 décembre 2024



Les missions du RPE dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) sont :

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil de la commune via :
 - La mise en place du guichet unique petite enfance
 - Le site monenfant.fr de la CAF en étant référencé comme lieu unique d'informations.
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les assistantes maternelles :
 - Organisation et mise en place d'un job dating
- Promouvoir le métier d'assistante maternelle
 - Travail partenarial avec France Travail entre autres

Le RPE est associé aux groupes de travail de la CTG qui ont permis de recenser dans un premier temps :

- les structures d'accueil collectif grâce à la mise en place d'une cartographie du territoire de la CCPA.
- les territoires non couverts (dites zones blanches) par des RPE.

Les axes de travail petite enfance/CTG sont amenés à :

- Interroger les possibilités pour renforcer l'information des publics
- Questionner les objectifs de territoire dans le cadre du SPPE et de la construction des deux EPR
- Envisager de nouvelles perspectives de développement de l'offre, tant d'accueil individuel que collectif
- Interroger de possibles innovations sociales pour proposer une offre aux parents fragiles (monoparentalité, insertion économique, ...).

ENFANCE (3-11 ANS)

Les écoles du 1^{er} degré

École maternelle Jean Jaurès

Directrice : Madame Aurélie PUSSIER rue Jean Jaurès 01500 Ambérieu-en-Bugey

École maternelle Jules Ferry

Directrice : Madame Lorraine CELANT Place du Champ de Mars 01500 Ambérieu-en-Bugey

École primaire Jean de Paris

Directrice : Madame Karine LOZANO 180 rue Saint Georges 01500 Ambérieu-en-Bugey

École maternelle du TIRET

Directrice : Madame Séverine PELLETIER 100 rue Jacques Prévert 01500 Ambérieu-en-Bugey

École élémentaire Jean Jaurès

Directrice : Madame Isabelle MARTELLI-CUCCHI 48 rue Jean Jaurès 01500 AMBERIEU EN BUGEY

École élémentaire Jules Ferry

Directrice : Madame Anne-Sophie CHABRIER Place du Champ de Mars 01500 Ambérieu-en-Bugey

École privée Sainte Marie

Directrice : Carole FRANCES rue du Pensionnat 01500 Ambérieu-en-Bugey

Effectifs scolaires rentrée 2025-2026

maj 01.09.2025

Premier degré écoles publiques				
Inspectrice Education Nationale : Mme S.MAINCENT				
Ecoles	Direction	Effectifs	Nbr de classes	Moyenne / classe
Ecole du Tiret	Mme S.PELLETIER	123	5	24,60
Ecole maternelle Jules Ferry	Mme L.CELANT	95	4	23,75
Ecole maternelle Jean Jaurès	Mme A.PUSSIER	205	8	25,63
école primaire Jean de Paris	Mat 97 Elé 148 Mme K.LOZANO	245	11	22,27
Ecole élémentaire Jules Ferry *	Mme A.S CHABRIER	337	14	24,07
Ecole élémentaire Jean Jaurès	Mme I.MARTELLI-CUCCHI	342	15	22,80
Total		1 347	57	24

*Fermeture d'une classe

Premier degré école privée	
Ecoles	Effectifs
maternelle	82
élémentaire	246
Total	328

2024-2025		
Effectifs	Ecart	
122	+1	0,82 %
100	-5	-5,00 %
202	+3	1,49 %
262	-17	-6,49 %
354	-17	-4,80 %
373	-31	-8,31 %
1 413	-66	-4,67 %

2024-2025		
Effectifs	Ecart	
83	-1	-1,20 %
244	+2	0,82 %
327	+1	0,31 %

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_17-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

École	Niveau	% élèves QPV
Jean Jaurès	Élémentaire	39,8%
Jean Jaurès	Maternelle	41,4%
Jean de Paris	Primaire	17%

Organisation de la journée

7h15-8h20	8h20-8h30	8h30-11h30	PAUSE MERIDIENNE	13h20-13h30	13h20-16h30	16h30-18h30
Accueil du matin Accueil possible jusqu'à 8h00	Ouverture portail Temps Scolaire	Temps Scolaire	11h30 - 13h20 Accueil avec restauration 11h30 - 12h15 Accueil sans restauration	Ouverture portail Temps Scolaire	Temps Scolaire	Accueil du soir Sorties échelonnées à partir de 17h00

Les écoles de la ville d'Ambérieu-en-Bugey répondent à une organisation sur une semaine de 4 jours. Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En complément, trois temps d'accueils périscolaires sont proposés par la collectivité aux familles et bordent le temps scolaire (accueil matin et soir et pause méridienne). Un projet pédagogique fixe les objectifs pour chacun des temps d'accueil, les modalités d'organisation, le contenu des activités proposées.

Les interventions sur le temps scolaire

Depuis de nombreuses années, la ville met en œuvre des actions durant le temps scolaire reposant sur un partenariat entre l'Éducation Nationale et la commune :

- Mise à disposition d'un éducateur sportif

Des activités sportives sont proposées en fonction des attentes des enseignants. L'éducateur sportif prend en charge l'encadrement de ses activités.

- Mise à disposition d'une intervenante musicale

L'intervenante musicale intervient dans les écoles sur des animations en lien avec le projet d'école.

- Intervention de la médiathèque

Un programme d'animations est proposé aux écoles maternelles et élémentaires avec un encadrement assuré par les agents de la médiathèque. Les séances peuvent se dérouler soit à la médiathèque, soit au sein des établissements scolaires. De plus, des malles pédagogiques sont mises à disposition des enseignants.

Les interventions durant le temps scolaire offrent à tous les enfants l'opportunité de participer à diverses activités socio-culturelles favorisant ainsi leur épanouissement, la découverte de nouvelles expériences et la lutte contre l'échec scolaire. Par ailleurs, durant les temps périscolaire et extrascolaire, les enfants peuvent retrouver les adultes qui les ont accompagnés pendant le temps scolaire, ce qui leur permet de développer une relation de confiance.

Le soutien de la commune aux activités scolaires

La ville met des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles : administratifs, agents d'entretien, ATSEM
- La mise en place d'une restauration scolaire sur chaque école
- Une aide financière pour l'achat de fournitures scolaires, matériels pédagogiques, livres,

De plus, elle apporte un soutien important aux activités scolaires par les biais suivants :

- Une subvention pour des projets d'écoles spécifiques
- La natation pour les élèves de grande section et élémentaires
- L'accès aux structures sportives
- Le financement des transports pour les activités sportives et culturelles

Accueils périscolaires

612 dossiers soit 890 enfants inscrits

42,61 % des élèves déjeunent au restaurant scolaire

L'équipe d'animation : 1 directrice – 5 animatrices référentes – 30 animatrices

La tarification est modulée suivant les quotients C.A.F. La commune prend en considération les foyers à faibles revenus et permet l'équité dans l'accessibilité.

Accueil du matin :

Ce temps est proposé aux enfants des écoles maternelles et élémentaires. C'est un accueil échelonné permettant de répondre aux besoins organisationnels des familles. L'objectif est d'accueillir l'enfant dans le respect de son rythme de vie et de ses envies par le biais d'un temps calme pour une transition en douceur entre la maison et l'école. Des activités sont aussi proposées aux enfants de façon libre.

Ces derniers sont installés dans des espaces adaptés soumis à la réglementation SDJES.

Pause méridienne (avec ou sans restauration)

C'est un temps périscolaire d'une durée de deux heures, encadré par la ville qui doit s'inscrire en cohérence avec le temps scolaire afin de garantir la continuité de la journée de l'enfant.

C'est un moment éducatif à part entière pour l'ensemble des enfants : moment calme, de détente ou de divertissement. Les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités proposées par les animateurs du périscolaire (jeux collectifs, sportifs, activités manuelles...) L'objectif est de privilégier la détente et la découverte d'activités ludiques.

Accueil du soir :

Comme pour le matin, l'enfant est libre de choisir ses activités (lecture, jeux, repos...) de groupes ou individuelles. Elles se déroulent en salle ou dans la cour.

L'accueil est récréatif. Il est proposé à l'ensemble des enfants et permet à ces derniers de bénéficier d'un temps de goûter ainsi que d'un temps d'activités : lecture, coloriages, jeux de construction ... Tout au long de l'année, les enfants peuvent également participer à des activités proposées par des intervenants extérieurs et notamment avec les associations locales.

Cet accueil est soumis à la réglementation du SDJES.

Accueil PLAN MERCREDI

En complément de l'accueil organisé par le centre de loisirs associatif à partir de 4 ans, la ville organise un accueil pour les enfants de 3-4 ans sur l'amplitude 7h15-18h30.

Au regard de la dynamique lancée par l'État, la démarche du « Plan mercredi » consiste à s'appuyer sur la prise en compte des besoins de l'enfant, sur les acquis du Projet Educatif de Territoire, sur ses parties prenantes et sur ses ressources, afin de consolider une offre éducative de qualité pour tous les enfants.

La commune assure la mise en place et la bonne coordination du Plan mercredi. Pour cela, les services en charge sont accompagnés par les services de l'État pour élaborer son PEDT labellisé « Plan Mercredi », établi sur la base de la charte qualité. La charte de qualité « Plan Mercredi » organise l'accueil du mercredi autour de quatre axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps du périscolaire du mercredi avec les temps familiaux et scolaire
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situations d'handicap. C'est en jouant et pratiquant ensemble que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leur différence et la solidarité
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)

Un centre de loisirs associatif fait également partie du dispositif « Plan mercredi ». Il reçoit une subvention de la part de la municipalité.

Accueil extrascolaire

Accueil organisé pour les vacances d'Automne, Hiver et Printemps, il permet de répondre à un besoin des familles sur le temps extrascolaire et la tranche d'âge 3-4 ans, dans le même cadre éducatif et également soumis à la réglementation du SDJES.

Problématiques repérées :

- Retards d'apprentissage, troubles du langage
- Comportement et gestion des émotions
- Alimentation et rythmes de vie déséquilibrés
- Usage précoce des écrans

Actions proposées :

- Ateliers coopératifs, jeux collectifs
- Projets d'école sur citoyenneté et environnement
- Cercles de parole, médiation
- Activités artistiques et sportives, ateliers de lecture et numérique
- Soutien scolaire et suivi individualisé

JEUNESSE (SECOND DEGRE)

Collèges et lycées

Etablissement	Total élèves	Dont ambarrois	% d'élèves Ambérieu
Collège Saint Exupéry	699	588	84,1%
Collège Sainte Marie (privé)	437	213	48,7%
Lycée Professionnel A.Bérard	695	153	22,0%
Lycée de la Plaine de l'Ain	1685	363	21,5%
CFA Cecof	1078	67	6,2%
Total 11-25 ans	4594	1384	30,12 %

La Commune accueille plusieurs établissements du secondaire. De ce fait, un nombre très important de jeunes 11-25 ans vient chaque jour étudier. Parmi ces plus de 4500 jeunes, 70 % résident en dehors de la commune.

Les indicateurs de résultats des établissements révèlent des difficultés croissantes du collège Saint Exupéry et du lycée professionnel, respectivement antépénultième et dernier établissement du département. L'indice de position sociale (IPS) du Collège passe de 100 à 92 entre 2018 et 2024 alors qu'il reste stable à 110 pour l'Académie. Afin de faire face à ces difficultés, l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire œuvrent au bénéfice des élèves.

Club Ados : l'offre de loisirs municipale

La Ville déploie une offre de loisirs à destination des 11-15 ans nommée « Club Ados ». Les jeunes sont accueillis au sein du local Jeunes après les cours de 16h à 18h le lundi, mardi et jeudi. Le mercredi, des activités et sorties sont proposées de 13h à 17h30. Des veillées sont organisées avant chaque vacance scolaire. Enfin, les jeunes peuvent s'inscrire durant les vacances scolaires. Le Club Ados est ouvert durant les 2 semaines des vacances de Février, Avril et Octobre. Il est ouvert 5 semaines durant l'été.

Les projets jeunesse

Pour accompagner les jeunes au-delà de l'aspect ludique, la Ville propose de nombreux projets aux jeunes, notamment :

- un conseil Municipal Jeunes composés de 12 collégiens élus pour 2 ans et se réunissant un mercredi sur deux
- une bourse aux projets jeunes afin de soutenir les initiatives

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_17-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- des projets ponctuels ou réguliers : ateliers manga, tournoi de jeux de sociétés ou de jeux-vidéos
- le dispositif Argent de poche qui permet aux jeunes de 16-17 ans de gagner de l'argent durant les vacances scolaires tout en découvrant le monde du travail (CV, entretiens, tâche à effectuer) afin d'enrichir leurs expériences
- de multiples actions de prévention : les 6^{ème} pour les écrans, la sécurité routière pour les 3^{ème}, l'égalité fille-garçon aux lycées, la gestion des émotions
- un salon de l'orientation et des métiers (SOMet) organisé chaque année en Février et qui regroupe plus de 40 écoles et accueille 600 jeunes

Problématiques identifiées :

- Décrochage scolaire en forte hausse
- Difficulté dans l'orientation (mobilité géographique et mentale, difficulté à se défaire des stéréotypes)
- Accès à l'emploi complexe sans voiture ; faiblesses ou inadéquations des formations
- Fragilité liée à la santé mentale, hausse des addictions et des conduites à risques
- Difficultés d'insertion sociale (logement, errance)

ACTEURS ET ACTIONS EDUCATIVES

Les atouts du territoire

La Base Aérienne et la classe de défense

Le Centre de Service Militaire Volontaire, Unis-cité, le siège de la Mission Locale Jeunes

La richesse du tissu associatif local

Les équipes de prévention et de médiation de la Sauvegarde de l'enfance

La relation avec l'école

Construit sur des bases solides et complémentaires, le partenariat avec l'Education nationale se décline sous différentes formes.

La présence des référents périscolaires toute la journée dans les écoles facilite le lien avec les équipes enseignantes dans l'accompagnement de chaque enfant, dans le partage des locaux utilisés ou pour communiquer avec les familles ...,

L'organisation de rencontres régulières formalisées permettent d'échanger sur les problématiques quotidiennes ou pour le suivi des enfants

La participation de l'élue en charge des affaires scolaires et de la direction à chaque conseil d'école permet d'assurer un suivi efficace et cohérent pour chacun,

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_17-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Des activités sont mises en place pour favoriser la cohérence éducative entre les parties (organisation de projets périscolaire/scolaire, application de règles communes...).

Cette collaboration se vérifie également au travers des liens entre la direction du service enfance, les élus et l'Inspection de circonscription.

Les relations avec les établissements scolaires du secondaire sont renforcées par des projets en commun (Non mais genre, gère ton écran, Tous éloquent, prévention des conduites à risque à trottinette, prévention des addictions ...). De plus, le service Jeunesse effectue des permanences directement au sein des établissements secondaires, afin de créer une véritable synergie.

La relation avec les associations locales

Ambérieu-en-Bugey bénéficie d'un tissu associatif dynamique, d'équipes éducatives compétentes et d'une volonté politique forte en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

L'enjeu principal consiste à assurer une continuité éducative cohérente, favoriser la réussite de tous et développer l'engagement citoyen.

La journée d'un enfant se déroule en alternant temps périscolaire et temps scolaire. Les acteurs présents sur cette durée, sont la Commune, l'Education Nationale et les associations locales.

La ville a depuis longtemps mis en œuvre des moyens pour accompagner la réussite scolaire, bien au-delà de ce que la loi impose pour faire face aux évolutions de la typologie des familles, de leur quotidien et aux spécificités des enfants.

Les différentes réformes, l'évolution des modes de vie des parents et les contraintes budgétaires créent un contexte de travail qu'il est important d'apprécier régulièrement en prenant en compte les attentes et les craintes des différents acteurs éducatifs.

La Ville impulse et participe à de nombreuses actions innovantes avec le tissu associatif local. La Commune souhaite également que les associations œuvrent ensemble et fait clairement apparaître cet objectif dans les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs de ses principaux partenaires associatifs socio-éducatifs.

La Commune a la chance de compter un tissu associatif très important, avec notamment 55 associations sportives et 38 associations culturelles. Plus de 2600 jeunes de 11 à 25 ans au sein des 9000 adhérents des associations. Ceci confirme l'attractivité de la Commune, véritable pôle rayonnant pour les jeunes des villes voisines.

	Ambérieu			Extérieur		
	11-17 ans	18-25 ans	Total	11-17 ans	18-25 ans	Total
Associations sportives	560	211	771	1023	366	1389
Associations culturelles	191	38	229	161	60	221
Total	751	249	1000	1184	426	1610

Source : service Jeunesse et associations ambarroises – Mars 2025

Sur les 6400 adhérents aux associations sportives ambarroises, il y a **2 160 jeunes** de 11-25 ans (33,7 %), preuve de la vitalité de ces associations. Parmi ces 2160 jeunes, 73 % sont des 11-17 ans et 36 % sont des ambarrois.

Il y a **450 jeunes** de 11-25 ans parmi les 2500 adhérents des associations culturelles dont nous avons les données (représentant la très grande majorité représentative des associations ayant des adhérents). Il est à noter que 78 % sont des 11-17 ans et 50 % des ambarrois.

LES ACQUIS ET ACTIONS RÉALISÉES DURANT LE PEDT 2022-2025

Pour la mise en œuvre de ces valeurs, le PEDT s'est naturellement orienté vers 3 axes stratégiques, accompagnés d'actions concrètes et détaillées.

Axes stratégiques	Actions	Partenaires
Réussite éducative	Soutiens scolaires (MJC, CS, banlieue+), sorties cinéma, médiathèque, intervenante musique sur temps scolaire et périscolaire + soutien financier aux écoles publiques et privée, plurilinguisme Participations aux projets d'école. Adaptation des emplois du temps pour accompagner les équipes scolaires (présence de personnel municipal aux entrées et sorties d'école, surveillance sieste, participation aux animations scolaires...) Mise en œuvre des mesures de responsabilisation sur les 2 collèges (lien avec les parents fait par les éducateurs) Travail sur l'orientation : SOMet et découverte métiers au collège grâce à la réalité virtuelle Parcours de redynamisation avec des chantiers éducatifs Lutte contre le décrochage scolaire au collège (Oxygène, apprendre à apprendre) Traitement des violences scolaires (TVS) avec les établissements et la Gendarmerie Nationale afin d'apaiser le climat scolaire.	Écoles, service périscolaire, associations, bénévoles, personnel municipal, représentants de parents d'élèves
Parentalité	Un affichage régulier et varié sur les diverses questions éducatives (les comportements dits « agressifs », l'alimentation, le sommeil, les bêtises, l'acquisition de la maîtrise sphinctérienne, le portage, les consignes positives...). Des échanges réguliers avec les professionnelles encadrantes lors des temps d'accueil et de départ de l'enfant. Des temps de rencontre avec l'éducatrice de jeunes enfants et/ou la direction. Des cafés parents à thème avec intervention des partenaires de la petite enfance du social. La rédaction d'une gazette trimestrielle. Des expositions dans les espaces communs du Pôle Petite Enfance. Action Tempo pour déployer un accompagnement actif à la parentalité dans les 2 écoles du QPV. Café-parents,	Education nationale, PMI, associations, familles

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_17-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

	Action de formation des parents à la maîtrise de PRONOTE pour les 6^e. Dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite éducative » déployé au collège puis au sein de l'école Jean Jaurès.	
Inclusion et accessibilité	Accueil adapté des enfants en situation de handicap, formation du personnel, Achat de matériel adapté (jeux sensoriels, supports visuels, matériel sportif adapté). Partenariat avec une association spécialisée (EMAS) Club Ados : accueil de jeunes en situation handicap + nouvelle tarification pour garantir l'accès à tous les jeunes.	Ecoles, Associations spécialisées, équipes périscolaires CMS CAF
Bien-être et santé	Soutien pour participation de clubs sur temps scolaires et périscolaires (MJC, escrime, excuse d'or...), cycle natation sur 6 niveaux, théâtre forum, temps forts avec les familles, Olympiades actions contre le harcèlement et implication au dispositif Phare Actions d'éducation alimentaire et qualité nutritionnelle et garantie de l'équilibre et la diversité alimentaire. Espaces "pause calme" dans les lieux périscolaires Dispositif d'accompagnement à la Gestion des émotions au sein des établissements secondaires Développer des compétences psychosociales des lycéens afin d'éviter les addictions Permanences de la maison des ados permettant d'accompagner la santé mentale Lutte contre les addictions (antenne de France Addictions, Centre jeunes consommateurs, projet de prévention des addictions MILDECA) Promotion de la vaccination HPV et lien avec le Centre de Santé Sexuelle.	Associations, écoles, équipes périscolaires

LE PEdT 2026-2029 : RENFORCER LA DYNAMIQUE EDUCATIVE

Le PEDT repose sur plusieurs valeurs fondamentales :

1. L'égalité des chances : chaque enfant et jeune doit avoir accès aux mêmes opportunités, indépendamment de son origine ou de son quartier.
2. Le soutien à la parentalité
3. L'inclusion et la diversité : toutes les singularités, notamment liées au handicap ou à la précarité, sont prises en compte.
4. La cohérence éducative : articulation entre école, périscolaire, loisirs et vie familiale.
5. Le bien-être et la santé : intégration des enjeux de bien-être physique et psychologique.

Le Projet Éducatif de Territoire s'inscrit dans une démarche partenariale visant à garantir la continuité et la cohérence des temps de vie de l'enfant, de la maternelle à la fin de son parcours scolaire et/ou de ses 25 ans. Il exprime la volonté partagée de la collectivité et de ses partenaires d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif harmonieux, inclusif et épanouissant.

Accompagnée par les Francas dans la conduite méthodologique de la démarche, la collectivité a mené un travail de concertation approfondi avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

De cette dynamique collective se sont dégagés quatre axes éducatifs structurants nés de la concertation de tous les partenaires impliqués (parents, associations, EN,...), qui orientent désormais la mise en œuvre du PEDT :

- **Promouvoir un parcours de réussite éducative cohérent pour chaque enfant**
- **Soutenir la parentalité**
- **Développer l'inclusion et la réduction des inégalités.**
- **Favoriser le bien-être, la santé et l'épanouissement personnel de chacun**

Ces orientations traduisent une ambition commune : construire un cadre éducatif cohérent, solidaire et bienveillant, au service du développement global de tous les enfants.

Annexe : Fiches actions – Ateliers- Rencontres directrices scolaires – IEN

1- Promouvoir un parcours de réussite éducative cohérent pour chaque enfant

Accompagner chaque enfant de 0 à 25 ans dans un parcours éducatif cohérent, équilibré et bienveillant, favorisant son épanouissement personnel, sa réussite éducative et son intégration dans la communauté.

L'école est un moment clé pour l'enfant : c'est le temps des apprentissages fondamentaux, de la socialisation et de l'ouverture culturelle. Le PEdT vise à renforcer la continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, pour offrir à chaque enfant des repères stables et des expériences valorisantes.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_17-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Cette cohérence vise à renforcer le lien entre les acteurs éducatifs, à garantir des repères stables pour les enfants et à réduire les inégalités, notamment pour les jeunes issus de quartiers prioritaires (QPV) ou en situation de vulnérabilité.

Objectifs spécifiques

1. Assurer la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
2. Favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant à travers des activités physiques, culturelles et artistiques.
3. Prévenir le décrochage scolaire et consolider les transitions
4. Développer le partenariat et la coéducation entre enseignants, parents, animateurs et associations.
5. Mettre en place un suivi concerté des enfants et des jeunes pour mieux repérer les besoins et prévenir les ruptures de parcours.
6. Lutter contre le harcèlement

Enjeux identifiés

Cloisonnement constaté dans les temps éducatifs entre école, périscolaire et loisirs.

Manque de communication régulière entre les différents acteurs éducatifs.

Demande croissante d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers (handicap, difficultés sociales, décrochage...).

Difficultés repérées chez certains enfants en matière d'attention, d'estime de soi ou de gestion des émotions.

Forte attente des familles autour du bien-être à l'école et du sens donné aux actions

Actions proposées

1. Développer les transitions entre les professionnels du Pôle petite enfance et des écoles maternelles : échange sur les solutions déjà mises en place auprès d'enfants et parents
2. Soutenir les projets d'école et les partenariats (mises à disposition de moyens financiers, matériels et humains)
3. Promouvoir les actions en faveur du plurilinguisme
4. Renforcer les Transitions CM2 -> 6^e : projets en commun à développer, besoin de travailler les compositions des 6e
5. Accompagner les jeunes en fragilité au collège (*Oxygène, éducation spécialisée, Conseil des droits et devoirs des familles*)

Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20251121-DEL_2025_06_17-DE Date de télétransmission : 25/11/2025 Date de réception préfecture : 25/11/2025

6. Renforcer les compétences psychosociales pour éviter les addictions
7. Coordonner le soutien scolaire 1^{er} et 2nd degré et développer les compétences des accompagnants
8. Développer les mesures de responsabilisation sur tous les établissements
9. Déployer des outils concrets de remobilisation (*Chantiers citoyens et éducatifs*)

Partenaires

MDPH, associations spécialisées, CAF, animateurs, enseignants, parents d'élèves, clubs sportifs et culturels.

2. Soutenir la parentalité

Dans un contexte où les défis rencontrés par les familles sont en constante évolution, il est essentiel de soutenir les parents dans leur rôle éducatif afin de favoriser un environnement propice au développement et à l'épanouissement de leurs enfants. Le soutien à la parentalité vise à renforcer les compétences parentales, à créer des liens entre les familles et les acteurs éducatifs, et à offrir une écoute et des ressources adaptées aux besoins spécifiques des parents.

Objectifs spécifiques :

1. Renforcer les compétences parentales par des actions de sensibilisation et de formation.
2. Créer des espaces d'échange et de dialogue entre parents pour favoriser la solidarité et le partage d'expériences.
3. Créer un soutien personnalisé aux familles en difficulté ou en situation de rupture.
4. Développer des partenariats avec des structures locales pour proposer des actions spécifiques en faveur de la parentalité.
5. Promouvoir des activités familiales qui encouragent le lien parents-enfants et le bien-être familial.

Enjeux identifiés :

Isolement des parents face à leurs difficultés éducatives.

Manque de ressources et d'informations sur les dispositifs d'accompagnement disponibles.

Besoin d'un soutien accru pour les parents d'enfants ayant des besoins particuliers ou en rupture scolaire.

Attente des familles concernant des initiatives qui favorisent le bien-être et l'épanouissement au sein du foyer.

Actions proposées :

1. **Tempo** : Mise en place d'ateliers thématiques pour renforcer les compétences parentales (communication, gestion des émotions, éducation positive).
2. **Café Parents** : Organisation de rencontres informelles entre parents et professionnels de l'éducation (écoles + Protection de l'Enfance) pour échanger des conseils et des expériences.
3. **Partenariat avec la PMI** : Collaboration pour développer des projets spécifiques autour de la parentalité, incluant des actions d'information et de sensibilisation.
4. **Actions CTG (Convention Territoriale Globale)** : Proposer des activités de garde et d'animation pour permettre aux parents de bénéficier de temps libres tout en assurant un encadrement de qualité pour leurs enfants.
5. **Soutien à la parentalité numérique** : accompagner les parents d'adolescents dans l'utilisation des outils numériques (gestion du temps d'écran, contrôle parental, utilisation de pronote pour le suivi de la scolarité)

Partenaires :

MDPH, associations de soutien à la parentalité, PMI, éducateurs spécialisés, psychologues, parents d'élèves, centres sociaux et culturels.

3- Développer l'inclusion et la réduction des inégalités.

Garantir l'accès aux activités éducatives, culturelles et sportives à tous les enfants, en valorisant la diversité et en réduisant les obstacles liés au handicap ou à la vulnérabilité sociale.

Objectifs spécifiques

1. Accueil des enfants à besoins particuliers dans tous les dispositifs.
2. Adaptation des activités et matériels pour l'inclusion.
3. Sensibilisation des enfants et des acteurs éducatifs à la diversité et au respect des différences.
4. Réduction des inégalités d'accès aux loisirs et à la réussite éducative.
5. Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Enjeux identifiés :

Des disparités dans la réussite éducative et la confiance en soi : Les enfants issus de milieux défavorisés rencontrent plus de difficultés scolaires précoces (maîtrise du langage, concentration, autonomie). Certains enfants manquent de confiance en eux ou se sentent moins légitimes dans les activités éducatives et culturelles proposées

Un besoin d'accompagnement renforcé des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers : Le manque de formation spécifique du personnel ou de moyens d'adaptation (matériel, encadrement) limite la pleine participation de certains enfants.

Un besoin de coordination entre les acteurs éducatifs et sociaux : Les informations sur les enfants vulnérables circulent parfois difficilement entre les écoles, les services municipaux, les associations et les partenaires sociaux

Actions proposées

1. Former les animateurs à l'inclusion et au handicap.
2. Aménager des espaces éducatifs et ludiques pour l'accessibilité.
3. Mettre en réseau avec MDPH, associations spécialisées et familles.
4. Proposer des activités culturelles et sportives adaptées à tous les niveaux et capacités.
5. Mettre en place un suivi individualisé pour les enfants à besoins spécifiques (plans d'accompagnement, tutorat).
6. Autoriser des aménagements pour permettre l'accueil de jeunes
7. Poursuivre les actions de promotion de l'égalité (Non mais genres)

Partenaires

MDPH, associations spécialisées, CAF, animateurs, enseignants, familles, clubs sportifs et structures culturelles.

4- Favoriser le bien-être, la santé et l'épanouissement personnel de chacun

Développer chez les enfants les valeurs de solidarité, respect et citoyenneté, et favoriser le vivre-ensemble dès la petite enfance et l'école primaire.

Objectifs spécifiques

1. Apprendre à vivre ensemble dans le respect et la coopération.
2. Favoriser l'accès à l'offre de loisirs, sportives et culturelles
3. Développer les compétences psychosociales et émotionnelles.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_17-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

4. Lutter contre les conduites à risques
5. Encourager la participation des enfants dans la vie collective (écoles, périscolaire, quartiers).
6. Lutter contre les comportements discriminatoires et les stéréotypes.

Enjeux identifiés :

Les rythmes de vie des enfants sont parfois déséquilibrés, avec une alternance d'activités scolaires intenses et de temps de repos insuffisants.

Certains enfants présentent des signes de fatigue, de stress ou de manque de concentration, particulièrement en fin de semaine ou de période scolaire.

Les professionnels constatent un manque de repères autour de l'éducation à la santé (alimentation, hygiène, sommeil, gestion des émotions).

Les activités proposées ne répondent pas toujours à la diversité des besoins et des envies des enfants (expression artistique, détente, motricité, créativité).

Le manque d'espaces de parole et de valorisation limite parfois la confiance en soi et l'expression des enfants.

Actions proposées

1. Déployer une offre de loisirs extrascolaire et périscolaire adaptée à chaque public
2. Organiser des ateliers coopératifs, jeux et événements collectifs pour renforcer la solidarité (fête de l'école, journées citoyennes, échanges interclasses).
3. Promouvoir la citoyenneté et rendre les jeunes acteurs de leurs projets : projets de classe ou d'école sur la citoyenneté et la responsabilité (tri, jardin, entraide), CMJ, associer les jeunes aux actions de propreté (Nettoie ta ville), bourses aux projets
4. Participer à la prévention du harcèlement et la gestion des conflits.
5. Faire de la prévention des addictions numériques et substances et les conduites à risques (collèges + lycées)
6. Sensibiliser les équipes à la gestion du rythme de l'enfant et à la qualité des transitions entre les temps de vie.
7. Participer à l'orientation et l'insertion socioprofessionnelle : SOMet
8. Mener des actions de promotion de la santé

Partenaires

Education Nationale, associations (MJC, Centre social, Centre de loisirs associatif, ...), familles, équipes municipales, structures médicales

GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

Le pilotage du PEDT repose sur une gouvernance à plusieurs niveaux, permettant une coordination entre les acteurs institutionnels, éducatifs, associatifs et les familles.

Le Comité de Pilotage, Instance stratégique et décisionnelle

Rôle :

- Définit les orientations générales du PEDT
- Valide les objectifs, le plan d'action et les bilans annuels
- Assure la cohérence avec les politiques éducatives locales et nationales
- Suit la mise en œuvre globale du projet et décide des ajustements

Composition :

- Maire ou adjoints délégués à l'Éducation et à la Jeunesse
- Services municipaux (éducation, jeunesse, sports, culture...).
- Éducation nationale : Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN), Directeurs d'école
- Partenaires institutionnels : CAF, DSDEN
- Représentants d'acteurs éducatifs : Associations locales, MJC, centres sociaux, clubs sportifs, etc.
- Représentants des parents d'élève

Fréquence des réunions : 1 à 2 fois par an

Le Comité technique, Instance opérationnelle et de coordination

Rôle :

- Met en œuvre concrètement les décisions du COPIL
- Suit les actions au quotidien et coordonne les acteurs de terrain
- Prépare les éléments de suivi et d'évaluation
- Fait remonter les besoins et propositions d'ajustements au COPIL

Composition :

- Coordinateur du PEDT
- Représentants des services municipaux concernés (éducation, enfance, sports, culture...)
- Directeurs/trices d'école ou enseignants référents
- Responsables d'accueil de loisirs, animateurs, associations partenaires
- Représentant de la CAF ou de l'IEN

Fréquence des réunions : 4 à 6 fois par an

Les groupes de travail, mise en œuvre et remontée d'informations

Rôle :

Appliquent les actions définies dans le PEDT
Font remonter les observations, difficultés et propositions au COTECH.
Participent à l'évaluation qualitative du projet (questionnaires, bilans, échanges)

Composition :

Animateurs périscolaires, éducateurs sportifs, enseignants volontaires, associations locales, structures culturelles, parents relais, etc.

ÉVALUATION ET INDICATEURS

L'évaluation du PEDT repose sur un suivi annuel et une évaluation finale fin 2029. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront mesurés chaque année.

Indicateurs :

- Taux de participation aux activités éducatives.
- Taux de satisfaction des familles et des enfants.
- Nombre d'enfants fréquentant les dispositifs.
- Progression du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis.
- Progression des compétences scolaires et sociales
- Nombre de professionnels formés à l'accueil inclusif

Outils :

Questionnaires annuels (enfants, familles, animateurs, enseignants)
Fiches d'action de suivi (tableau de bord COTECH)
Réunions bilans / entretiens qualitatifs.

Les objectifs sont les suivants :

Mesurer les effets du PEDT sur les enfants, les familles et le territoire.
Identifier les leviers d'amélioration pour la suite.
Rendre compte aux partenaires et à la population

CALENDRIER GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE

Année	Objectifs principaux	Actions clés	Évaluation
2025-2026	Lancement	Communication du PEDT aux familles et partenaires Mise en place des premières actions prioritaires	Bilan intermédiaire (démarrage)
2026-2027	Consolidation et ajustements	Extension des actions réussies Renforcement de la coordination	Bilan intermédiaire (cohérence, efficacité)
2027-2028	Déploiement	Renforcement du lien école–familles Développement des actions	Bilan intermédiaire (impact et satisfaction)
2028-2029	Renouvellement	Évaluation finale Restitution publique Élaboration du futur PEDT	Bilan final (effets et perspectives)